



**Syndicat Mixte de Gestion  
Conservatoire à Rayonnement Départemental  
« Olivier Messiaen »**

---

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »  
17, rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS  
Tél. 04.92.31.52.36.

# ORDRE DU JOUR

## Comité syndical du 18 juin 2014

---

Acte	Numéro	Intitulé	Page
		Approbation des procès-verbaux des 13 février 2013	
Délibération	D-2014-10 (18/06/2014)	Désignation des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> vice-présidents du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire	
Délibération	D-2014-11 (18/06/2014)	Elections professionnelles du 4 décembre 2014 – Création d'un Comité technique et détermination du nombre de représentants titulaires et du nombre de représentants de l'autorité territoriale	
Délibération	D-2014-12(18/06//2014)	Elections professionnelles du 4 décembre 2014 – Création d'un CHSCT et détermination du nombre de représentants titulaires et du nombre de représentants de l'autorité territoriale	
Délibération	D-2014-13(18/06//2014)	Dossier de demande de subvention auprès de la DRAC au titre de l'action éducative en milieu scolaire pour l'année 2013/2014	
Délibération	D-2014-14 (18/06/2017)	Modification du tableau des cadres d'emplois du Conservatoire	
Délibération	D-2014-15 (18/06/2014)	Annulation de poursuites de paiement d'une cotisation 2008/2009	
Délibération	D-2014-16 (18/06/2014)	Réforme des rythmes scolaires	
Délibération	D-2014-17 (18/06/2014)	Programmation artistique 2014 – 2015	
Délibération	D-2014-18 (18/06/2014)	Prise en charge de cours de tuba auprès du Conservatoire d'Aix-en-Provence	

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT  
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

## **COMITE SYNDICAL**

Le mercredi 18 juin 2014 à 14 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 3 juin 2014, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération  
Madame Françoise BERENGUIER-BOYER, Conseillère générale  
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale  
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon  
Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon  
Monsieur René MASSETTE, Conseiller général

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD  
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD  
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD  
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA  
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général en charge de la culture  
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale

**Etaient absents excusés :**

Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération

## **Délibération n° D-2014-10 (18/06/2014)**

### **OBJET : Désignation des Vice-Présidents du Syndicat mixte**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

### **Exposé des motifs –**

Il est proposé de désigner deux vice-présidents représentant des deux intercommunalités : DLVA et CCABV.

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **d'approuver** les désignations à la vice-présidence du Comité syndical des élus suivants :
  - 1<sup>er</sup> Vice-Président : Robert LAURENTI
  - 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Pierre SUZOR
  
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 juin 2014.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

## **Délibération n° D-2014-11 (18/06/2014)**

### **OBJET : Elections professionnelles du 4 décembre 2014 Création d'un comité technique et détermination du nombre de représentants titulaires**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen » ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1 ;

**Vu** le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiés ;

**Considérant** la consultation des organisations syndicales intervenue le lundi 16 juin 2014 ;

**Considérant** que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 58 agents et justifie la création d'un comité technique ;

**Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

- **de fixer** le nombre de représentants titulaires du personnel à TROIS et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- **de fixer** le nombre de représentants titulaires du Comité syndical à TROIS et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- **de recueillir** l'avis des représentants du Comité technique paritaire du Centre départemental de gestion ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 juin 2014.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

## **Délibération n° D-2014-12 (18/06/2014)**

**OBJET :**     **Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et détermination du nombre de représentants titulaires**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen » ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1 ;

**Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale modifié ;

**Considérant** la consultation des organisations syndicales intervenue le lundi 16 juin 2014 ;

**Considérant** que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 58 agents et justifie la création d'un comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **de fixer** le nombre de représentants titulaires du personnel à TROIS et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- **de fixer** le nombre de représentants titulaires du Comité syndical à TROIS et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- **de recueillir** l'avis des représentants du Comité Hygiène et Sécurité du Centre départemental de gestion ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 juin 2014.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

## **Délibération n° D-2014-13 (18/06/2014)**

### **OBJET : Dossier de demande de subvention auprès de la DRAC au titre de l'action éducative en milieu scolaire**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

### **Exposé des motifs –**

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la DRAC au titre de l'action éducative en milieu scolaire menée par le Conservatoire pour l'année scolaire 2013/2014. 5 actions sont déclinées :

1. Classes à horaires aménagés de musique
2. Aménagement des rythmes scolaires
3. Animations ponctuelles en milieu scolaire sur les écoles du territoire
4. Interventions en milieu sur les écoles du territoire
5. Concert de fin d'année « Vocal Mystery Tour 2014 »

Le coût global de l'action éducative s'élève à 63 049 euros.

Le montant sollicité auprès de la DRAC est de 11 800 euros.

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **d'approuver** la demande de subvention auprès de la DRAC d'un montant de 11 800 euros (onze mille huit cent euros) pour l'année scolaire 2013/2014 ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 juin 2014.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

## **Délibération n° D-2014-14 (18/06/2014)**

### **OBJET :      Modification du tableau des cadres d'emplois**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** la réussite aux épreuves de sélection professionnelle organisées par le Centre départemental de Gestion le 17 avril 2014 pour deux enseignants contractuels du Conservatoire ;

### **Exposé des motifs –**

Il est proposé la suppression de trois postes vacants :

1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal 1<sup>ère</sup> classe à 9 heures en discipline jazz ;

1 poste d'AEA principal 1<sup>ère</sup> classe à 6 heures en discipline jazz ;

1 poste d'AEA principal 2<sup>ème</sup> classe à 20 heures en discipline clarinette ;

Il est proposé la création de trois postes :

1 poste d'AEA principal 2<sup>ème</sup> classe à 20 heures en accompagnement piano ;

1 poste d'AEA principal 2<sup>ème</sup> classe à 16 heures en danse jazz ;

1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à 16 heures en discipline violon ;

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

**D'approuver** la suppression de :

deux postes d'AEA principal de 1<sup>ère</sup> classe en discipline jazz dont les durées hebdomadaires sont de 9 et 6 heures ;

d'un poste d'AEA principal de 2<sup>ème</sup> classe en discipline clarinette d'une durée hebdomadaire de 20 heures

**D'approuver** la création de :

1 poste d'AEA principal 2<sup>ème</sup> classe à 20 heures en accompagnement piano ;

1 poste d'AEA principal 2<sup>ème</sup> classe à 16 heures en danse jazz

1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à 16 heures en discipline violon ;

**D'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 juin 2014.  
Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.



## **Délibération n° D-2014-15 (18/06/2014)**

### **OBJET : Annulation de poursuites de paiement d'une cotisation 2008/2009**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

#### **Exposé des motifs –**

Un titre a été émis le 12 décembre 2008 concernant le paiement des droits d'inscription pour l'année scolaire 2008/2009 d'un montant de 317 euros à l'encontre de Madame Isabelle FERNANDEZ-WINKLER.

Les différentes poursuites engagées par la Paierie départementale se sont avérées infructueuses.

En conséquence, il est nécessaire d'admettre ce titre en non-valeur.

#### **Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

- **d'admettre** le titre n° 97 émis en 2008, d'un montant de 371 euros, relatif au droit d'inscription de l'élève Sophie WINKLER, en non-valeur et d'émettre un mandat d'un montant identique au compte 6541 ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 juin 2014.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

## **Délibération n° D-2014-16 (18/06/2014)**

### **OBJET : Réforme des rythmes scolaires**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

### **Exposé des motifs –**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Conservatoire est sollicité par différentes communes pour participer aux activités périscolaires.

Il est proposé que le Conservatoire demande une prise en charge financière auprès des communes pour l'intervention de ses enseignants.

Ces interventions feront l'objet de conventions avec les communes détaillant les modalités financières de prise en charge des interventions des enseignants du Conservatoire.

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **d'approuver** le principe de prise en charge financière par les communes de l'intervention des enseignants du Conservatoire dans le cadre des activités périscolaires initiées par la réforme des rythmes scolaires ; des conventions spécifiques avec les communes détailleront les modalités financières ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **VOTE :**

Contre : 1 par le représentant de la CCABV

Pour : 5

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 juin 2014.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

## **Délibération n° D-2014-17 (18/06/2014)**

### **OBJET : Programmation artistique 2014 – 2015**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** la délibération n° 06 (4/07/12) en date du 4 juillet 2012 décidant d'arrêter le montant de la programmation artistique annuelle au taux de 1.7 % du budget de fonctionnement de l'année en cours ;

### **Exposé des motifs –**

Comme chaque année, une programmation artistique est proposée. Pour l'année 2014 – 2015, la programmation représente un coût 28 525 euros.

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **d'approuver** la programmation artistique telle que détaillée dans le tableau ci-joint ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 juin 2014.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

## Programme prévisionnel 2014 - 2015 des spectacles et concerts

Dépenses					Répartition par collectivité		
Intitulé	Date	Lieu	Nature des dépenses	Coût	CCABV	DLVA	Département
Stages Centre culturel René CHAR	06-déc	CCRC	Master class chant jazz	500	500		
	21-mars	Digne CCRC	Stage blues	500	500		
	28-mars	Digne CCRC	Stage piano jazz	500	500		
Les Grandes Bouches	31-janv	Digne CCRC	Stage "Jaures"	500	500		
La Belle Hélène	25-janv	Manosque	Rémunérations musiciens	3 000	1 500	1 500	
	08-févr	Sanary					
	15-févr	Digne					
Week-end musical En partenariat avec A l'Affiche	10 - 12 avril	JL Bleu Manosque	Trio Casadsus Enhco	1 000			
			Participation "Garde montante" Bizet			3 000	
			Stage "Cordes"	1 000			
			Projet Espagne	1 000			
Journées musiques et danses traditionnelles	18-avr	Palais des congrès Digne	Rémunération intervenant	6 000	6 000		
			Défraiement				
			Recettes stage				
			Recettes Bal				
			SACEM				
Projet danse et répertoire	à définir		Intervenante	2 100		2 625	
			Transport	525			
Stage à Barcelone				2 000		2 000	
Rencontre Harmonies et Harmonie départementale	juin	Palais des congrès Digne	Participation Harmonie départementale	2 000			2 000
Rencontres Big band Comémoration 14- 18 Aix	à définir	à définir	Arrangements	2 000			2 000
			Stage	500			500
			Déplacements	800			800
Stages jazz - Imbert	année		Rémunération	2 000			2 000
Spectacle de fin d'année ESPAGNE	13-juin	JlBleu					
Jazz sous les arbres - Le Brusquet	à définir		Technicien	600			600
Concert des professeurs sur le 04	à définir		rémunération musiciens	2 000			2 000
Concerts/animations scolaires	16-mars	CCRC	rémunération musiciens				
	à définir	JlBleu					
	à définir	département					
Montant maximum de l'enveloppe :	45 303 €			<b>28 525</b>	<b>9 500</b>	<b>9 125</b>	<b>9 900</b>
Réserve	16 778 €						

## Délibération n° D-2014-18 (18/06/2014)

### **OBJET :      Prise en charge des droits d'inscription auprès du Conservatoire d'Aix-en-Provence**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen » ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes ;

### **Exposé des motifs —**

Le Président propose la prise en charge par le Conservatoire des frais d'inscription au Conservatoire d'Aix-en-Provence. Cette inscription concerne un cours de tuba dispensé au directeur pédagogique et artistique adjoint. Cette discipline, absente pour l'instant de l'offre instrumentale du Conservatoire, pourra être mise en place et enseignée par le directeur pédagogique et artistique adjoint.

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **d'approuver** la prise en charge des frais d'inscription au Conservatoire d'Aix-en-Provence concernant les cours de tuba dispensés au directeur pédagogique et artistique adjoint ;
  
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 juin 2014..

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.